

## FEUX DE FORÊT – MAUVAISE QUALITÉ DE L'AIR POUR PLUSIEURS SECTEURS AU COURS DES PROCHAINS JOURS – LA POPULATION DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE EST INVITÉE À APPLIQUER DES MESURES PRÉVENTIVES

**Rouyn-Noranda, 8 juin 2023** – La Direction de santé publique (DSPu) du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue précise qu'en raison des feux de forêt, tous les secteurs de la région seront touchés par une mauvaise qualité de l'air au cours des deux prochains jours. La durée et la sévérité du panache de fumée varieront selon les secteurs, ainsi certaines villes et villages d'un même secteur seront plus touchés que d'autres. Selon les données disponibles, voici les prédictions liées à la qualité de l'air.

Secteur	Qualité de l'air	Période
MRC de la Vallée-de-l'Or MRC d'Abitibi	Très mauvaise	8 juin en fin d'après-midi jusqu'à samedi matin. Le panache de fumée stagnera et touchera en continu ou par intermittence les villes et villages avec des concentrations de particules très élevées.
MRC de Témiscamingue	Mauvaise à très mauvaise	Du 8 juin en soirée au 9 juin au matin.
MRC d'Abitibi-Ouest Ville de Rouyn-Noranda	Mauvaise	Jusqu'à samedi matin. Occasionnellement, la fumée pourrait devenir visible et dense. Le secteur ouest de la MRC d'Abitibi-Ouest sera plus touché alors que les autres secteurs y seront par moments.

Pour plus renseignements : [Outil de qualité de l'air en direct](#) / [Prédiction de fumées](#).

### Mesures de prévention pour limiter les risques à la santé

En présence de fumée visible ou d'odeur de fumée, limitez ou reportez, lorsque possible, les activités extérieures qui nécessitent un effort physique.

L'ensemble de la population et plus particulièrement les personnes vulnérables, notamment les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, sont invitées à diminuer leur exposition et à appliquer les mesures suivantes :

- Demeurer à l'intérieur de sa résidence;
- Fermer les fenêtres;
- Limiter les échanges d'air avec l'extérieur (par exemple : arrêter l'échangeur d'air);
- Éviter de faire toute activité physique intense à l'extérieur;
- Veiller à demeurer en contact avec les personnes seules;
- S'assurer d'avoir accès à sa médication et de suivre son plan d'action convenu avec son médecin traitant;
- Contacter Info-Santé (811, option 1) ou Info-Social (811, option 2) en cas de préoccupations quant à son état de santé.

Veillez prendre note qu'il s'agit de recommandations pour protéger la santé de la population. Il n'est pas requis de joindre les services d'urgence si ces dernières ne sont pas appliquées.

En complément, soulignons que les personnes vulnérables des secteurs les plus impactés par la dégradation de la qualité de l'air seront jointes par les équipes du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue afin de préciser les mesures de prévention qui s'appliquent et pour offrir un soutien répondant à leurs besoins.

En l'absence de fumée visible ou d'odeur de fumée, poursuivre les activités habituelles à l'extérieure.

Lorsque la visibilité est bonne, qu'il n'y a pas ou peu d'odeur de fumée et que la [qualité de l'air](#) est acceptable, il est possible de poursuivre les activités habituelles à l'extérieure. Pour les personnes vulnérables, comme celles souffrant de maladie chronique, il est préférable de réduire les activités physiques intenses.

Suivez régulièrement l'actualité.

L'évolution de la situation évolue rapidement, il est important de suivre régulièrement l'actualité afin d'obtenir des renseignements pour connaître les mesures de prévention qui s'appliquent (médias régionaux, page Facebook du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, site Internet des Centres de services scolaires, etc.).

Pour obtenir un masque N95

La meilleure façon de se protéger contre les risques de fumée de forêt est de rechercher une source de l'air pur. Toutefois, lorsque cela n'est pas possible, le port du masque N95 peut diminuer les risques pour la santé. À ce titre, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue facilite l'accès à des masques N95 aux municipalités où la qualité de l'air sera très mauvaise.

Les personnes concernées par le port du masque N95 sont les suivantes :

- Travailleurs qui effectuent des travaux extérieurs prioritaires (les travailleurs doivent joindre leurs employeurs pour connaître les EPI qui doivent être utilisés et il appartient aux employeurs de fournir les EPI appropriés). Dans le cas où les employeurs n'ont pas accès à des masques N95, le CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue pourra exceptionnellement assurer l'approvisionnement;
- Les personnes vulnérables notamment les enfants, les femmes enceintes, les aînés, les personnes asthmatiques, les personnes souffrant de problèmes cardiaques, ainsi que celles qui souffrent déjà de maladies respiratoires, comme l'emphysème et la bronchite chronique, lorsque la qualité de l'air est très mauvaise.

En complément, il est à noter que le masque N95 ne doit pas être porté en tout temps. Lorsqu'il est bien ajusté, le masque N95 peut rendre la respiration plus difficile. Ainsi, l'utilisation devrait être limitée aux périodes de forte exposition de fumée.

Enfin, les personnes qui souhaitent valider la possibilité d'obtenir un masque N95 sont invitées à joindre leur municipalité.

## **Renseignements complémentaires**

Pannes de courant :

- Veillez à ce que vos appareils électroniques chargés, car des pannes d'électricité sont à prévoir;
- En cas de panne électrique, ne jamais utiliser d'appareils qui brûlent un combustible (ex. : poêle à briquettes, Hibachi, BBQ, chaufferette à combustible, génératrice) à l'intérieur d'un domicile, d'un garage, d'un abri temporaire, d'un cabanon ou de tout autre espace fermé qui n'est pas destiné à cette fin.

Veillez noter qu'il est interdit de :

- Accéder en forêt sur les terres du domaine de l'État et ferme les chemins de plusieurs secteurs;
- Faire des feux extérieurs, car ils pourraient se propager à grande vitesse et devenir incontrôlables.

- 30 -

**Source** : Sarah Charbonneau

Adjointe à la présidente-directrice générale – affaires publiques et relations avec les médias

[08\\_cissat\\_communications@ssss.gouv.qc.ca](mailto:08_cissat_communications@ssss.gouv.qc.ca)